

## RAPPORT DE L'ÉPREUVE ORALE DE L'EXAMEN D'APTITUDE DE CONSEIL FISCAL SESSION

**Art. 50, 1er, 4<sup>e</sup> alinéa, de l'A.R. du 8 avril 2003**

L'épreuve orale comporte le commentaire de l'épreuve écrite et une interrogation sur la pratique de la profession, les missions, la responsabilité et la déontologie des experts-comptables et/ou des conseils fiscaux.

**NOM ET PRÉNOM DU/DE LA CANDIDAT(E) :** .....

**DATE :** .....

**NUMÉRO DE STAGE :** .....

### PROFIL DU CANDIDAT

**Environnement professionnel :**

**Matières/missions familières :**

**Expérience/spécialisation :**

Pas applicable

Expérience : ..... (indiquer la matière si applicable)

Spécialisation : ..... (indiquer la matière si applicable)

### PARTIE I. DISCUSSION DE L'ÉPREUVE ECRITE

Le président ou un membre du jury **doit commenter brièvement la partie écrite** afin de donner au candidat un aperçu de ses points forts/faibles. Durant la discussion avec le candidat, on tentera d'obtenir des éclaircissements à cet égard.

**Épreuve écrite :** ..... / 20

**Bref rapport de la discussion de l'épreuve écrite (matières fortes/faibles) :**

**NUMÉRO DE STAGE:** .....

## PARTIE II. APTITUDE TECHNIQUE

Les questions devront permettre au jury de juger de la **maturité professionnelle** du candidat dans l'appréciation des réponses données. Les questions posées devront être des **mises en situation**, comme un client décrirait sa situation. Les membres du jury veilleront à laisser au candidat le temps de réflexion nécessaire mais seront attentifs à ne pas s'attarder sur une question à laquelle le candidat ne peut pas apporter de réponse.

### II.1. QUESTIONS EN RAPPORT AVEC DES MATIERES ET MISSIONS FAMILIÈRES OU II.2.

Les **premières questions** devront obligatoirement être **en lien avec les missions/matières** qui sont les plus familières pour le candidat (cf. environnement professionnel et missions habituelles). Dans ce cadre, il faudra donner au candidat la possibilité de parler brièvement d'un **cas traité récemment** par lui, s'il le souhaite.

Thèmes/questions	TB	B	S	F	I

### II.2. QUESTIONS EN RAPPORT AVEC UNE EXPÉRIENCE OU UNE SPÉCIALISATION (si applicable)

Au cas où le candidat **fait valoir son expérience** (large maîtrise de la matière) **ou sa spécialisation** (connaissance approfondie), le jury poursuivra avec **quelques questions** afin de tester les compétences particulières du candidat **dans la matière choisie**.

Thèmes/questions	TB	B	S	F	I

NUMÉRO DE STAGE: .....

### II.3. QUESTIONS EN RAPPORT AVEC D'AUTRES MATIÈRES

Pour les matières avec lesquelles le candidat est moins familiarisé, le candidat devra pouvoir faire preuve d'une **maîtrise des principes de base** et être apte à discuter avec ses clients des **questions d'actualité** dans ces matières.

Thèmes/questions	TB	B	S	F	I

### II.4. DÉONTOLOGIE ET RESPONSABILITÉ

Quelques questions sur **les aspects déontologiques** de la profession seront obligatoirement posées et au minimum une question devra porter sur la législation anti-blanchiment.

Thèmes/questions	TB	B	S	F	I

NUMÉRO DE STAGE: .....

### PARTIE III. COMPÉTENCES

Pendant l'épreuve orale de l'examen d'aptitude le candidat doit démontrer un certain nombre de compétences qui sont essentielles dans l'exercice de la profession.

Compétences	TB	B	S	F	I
Capacité de raisonnement analytique					
Elaboration structurée des réponses - Pratique de la langue : clarté et concision					
Attitude générale (professionnelle, convaincante, pondérée) - Expression non-verbale					

Remarques (facultatif)

<b>APPRÉCIATION FINALE</b>
Résultat : sur base de ce qui précède, y compris l'épreuve écrite :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude technique : Réussi / Pas réussi</li> <li>• Compétences : Réussi / Pas réussi</li> </ul>
<b>Décision (biffer la mention inutile)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat <b>a réussi</b> l'examen d'aptitude et le jury propose au Conseil de <b>L'ADMETTRE</b> comme membre de l'I.E.C. et de lui donner accès à la qualité de conseil fiscal.</li> <li>• Le candidat <b>n'a pas réussi</b> l'examen d'aptitude et le jury propose au Conseil de <b>NE PAS L'ADMETTRE</b> comme membre de l'I.E.C. et de <b>NE PAS</b> lui donner accès à la qualité de conseil fiscal.</li> </ul>
<b>Rapport sur le débriefing, avec mention des recommandations</b>

NOMS & SIGNATURES DES MEMBRES DES JURYS

NOM & SIGNATURE DU PRESIDENT DU JURY

TB : Très bien  
 B : Bien  
 S : Satisfaisant  
 F : Faible  
 I : Insuffisant

NUMÉRO DE STAGE: .....